

ENVIRONNEMENT

**PETIT GUIDE**  
DE PLANTATION ET  
D'ENTRETIEN  
**DES HAIES**  
**CHAMPÊTRES**

LOTETGARONNE.FR

ENTRE NOUS  
IL N'Y A  
QU'UN PAS.

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest



# CALENDRIER DE PLANTATION

## ANNÉE 1

Août à septembre	▷ Préparation du sol
Décembre à fin février	▷ Plantation
Printemps / Été	▷ Arrosage si temps sec

## ANNÉE 2

**Hiver** ▷ Taille

*Arbustes : tailler à 10-15 cm du sol*

**Été** ▷ Taille

*Arbres de haut jet : conserver l'axe central et rabattre les branches latérales les plus vigoureuses*

## ANNÉE 3

**Été** ▷ Taille

*Arbustes de grande taille : sélectionner 4 à 5 brins vigoureux et éliminer les autres*

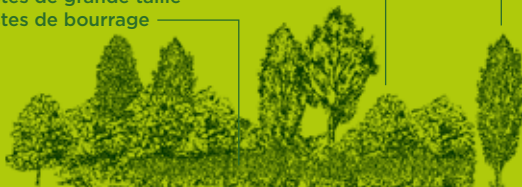
**Été** ▷ Taille

*Arbres de haut jet : conserver l'axe central et rabattre les branches latérales les plus vigoureuses*

Arbres de haut jet

Arbustes de grande taille

Arbustes de bourrage



## Les clés de la réussite d'un projet de plantation :

- le choix d'essences champêtres adaptées au sol,
- l'association de plusieurs espèces,
- une préparation du sol soignée,
- la pose d'un paillage naturel,
- la plantation au « bon moment » ! Qualité d'accueil du sol : ameubli et non saturé d'eau,
- un entretien les trois premières années (arrosage, suivi des protections, repaillage et regarnissage si nécessaire).

LUTTE CONTRE LE GEL,  
LIMITATION DE L'ÉROSION DU SOL,  
RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ,

## LES HAIES SONT DES ÉLÉMENTS INCONTOURNABLES DE L'ESPACE RURAL



Depuis 1995, le Conseil départemental facilite la plantation de haies au travers du dispositif **l'Arbre Dans le Paysage Rural** (ADPR).

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, l'Association Climatologique de Moyenne Garonne, le CPIE Pays de Serres - Vallée du Lot et la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC47), ce dispositif départemental apporte un soutien technique et financier aux agriculteurs, aux communes rurales et aux intercommunalités qui souhaitent réaliser des plantations de haies champêtres.

Réalisé en collaboration avec les partenaires techniques, la présente publication se veut avant tout un guide pratique proposant des conseils pour la plantation et l'entretien des haies.

Ce guide exprime également la volonté de préserver durablement les haies et, à travers elles, nos territoires et leurs paysages ruraux.



En 2025, le Département a fêté 30 ans de soutien ininterrompu aux agriculteurs et aux autres planteurs de haies !  
En 30 ans, c'est plus de 550 planteurs qui ont été conseillés techniquement et soutenus financièrement !

Cet accompagnement local a permis l'implantation de plus de 230 km sur le territoire de Lot-et-Garonne, soit plus de 230 000 arbres pour *enarbrier* nos vies et nos campagnes !

# LE RÔLE DE LA HAIE

## LES HAIES SONT UTILES ET ASSURENT DE MULTIPLES FONCTIONS

### LA HAIE PROTÈGE CONTRE LE VENT ET LE GEL

Une haie brise-vent, semi-perméable, permet de réduire la vitesse du vent et de limiter l'impact des tempêtes. Elle est utile en agriculture pour la protection des cultures, notamment contre la verse des céréales, et limite la diffusion aérienne des produits phytosanitaires.

### LA HAIE LUTTE CONTRE L'ÉROSION DU SOL ET RÉGULE LE RÉGIME DES EAUX

Les haies stabilisent les talus et les pentes grâce à leur système racinaire, limitent le ruissellement des eaux de pluie et augmentent leur infiltration. Ainsi, une partie des intrants est également absorbée par les racines ce qui limite leur propagation vers les cours d'eau.

### LA HAIE CONSTITUE UN RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

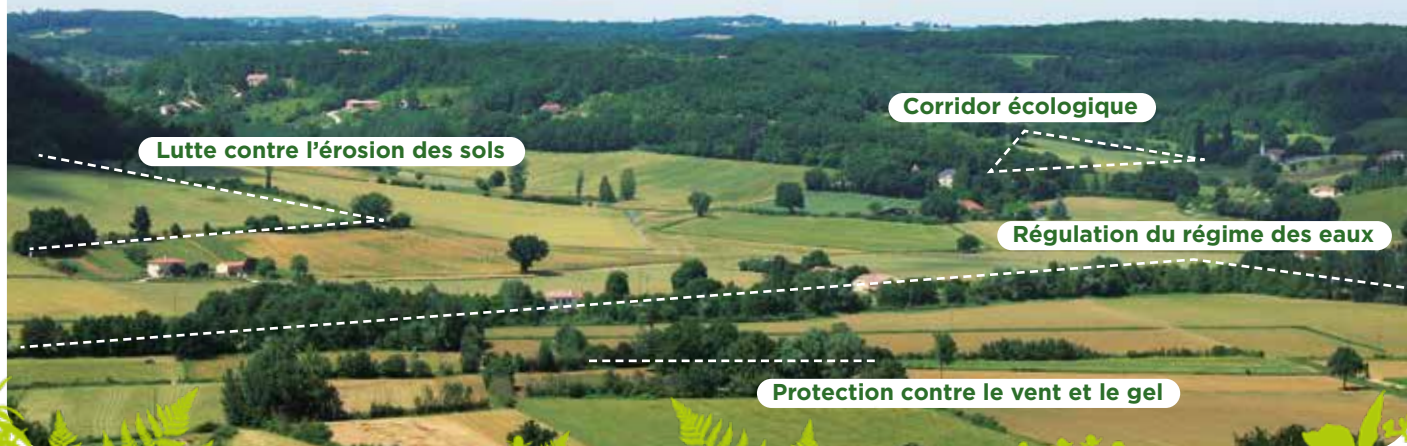
La diversité des essences constituant les haies offre un habitat favorable à la faune sauvage, au petit gibier et aux pollinisateurs. La haie abrite des insectes utiles pour la lutte intégrée en agriculture. La reconstitution du maillage de haie contribue favorablement au déplacement des espèces en créant un corridor écologique.

### LA HAIE PARTICIPE À LA RECONQUÊTE DES PAYSAGES

La haie modèle le paysage et souligne le relief. Elle fait partie de notre cadre de vie et constitue un élément essentiel du paysage.

### LA HAIE EST SOURCE DE BIOMASSE

Elle procure du bois-énergie (bûches et broyats de branches valorisés en plaquettes) et de la matière organique qui peut être restituée au sol (mulch, bois raméal fragmenté).



# LA PRÉPARATION DU SOL



## Le paillage est une étape importante

- Privilégier le paillage à base de matériaux naturels tels que la paille de céréales



## En pratique

- Disposer une bonne couche de paille (15 à 20 cm) sur 1 mètre de large sur la ligne de plantation ;
- Rajouter une couche de paille après la plantation ;
- Suivre le bon état du paillage et regarnir si besoin (dispersion par la faune sauvage, ou décomposition rapide).



## UNE ÉTAPE EN 3 TEMPS :

- travail du sol en profondeur
- travail superficiel
- paillage

À réaliser sur une largeur de 2 mètres environ.

### 1 COMMENCER PAR UN TRAVAIL DU SOL SUR UNE PROFONDEUR DE 50 CM ENVIRON

#### Pourquoi ?

Pour ameublir la terre et permettre aux racines d'aller puiser les ressources du sol plus en profondeur.

#### Quand ?

Dès la fin de l'été ou au début de l'automne lorsque la terre n'est pas trop humide.

### 2 CONTINUER PAR UN TRAVAIL SUPERFICIEL DU SOL

#### Pourquoi ?

Pour obtenir une terre fine avant le paillage.

#### Quand ?

Dès le mois de septembre.

### 3 ET TERMINER PAR LE PAILLAGE

#### Pourquoi ?

Pour réduire la concurrence des mauvaises herbes au cours des deux premières années, pour limiter l'entretien, pour maintenir la structure du sol, pour retenir l'eau et favoriser le réchauffement du sol.

#### Quand ?

Immédiatement après le travail superficiel.

#### Avec quoi ?

Avec du plastique (à laisser en place pendant 3 ans puis à retirer) ou un mulch végétal (paille, broyat de bois, vieux foin...)



Il existe aujourd'hui une très grande variété de paillages techniques efficaces possibles : toile de coco, feutrine en laine de bois biodégradable, etc. mais l'accès à la ressource et le prix sont plus onéreux que le paillage traditionnel.

# LA PLANTATION



## LA PLANTATION SE FAIT DE DÉCEMBRE À FIN FÉVRIER EN ÉVITANT LES PÉRIODES DE FORTES GELÉES



### ÉTAPES

- 1 Creuser un trou suffisamment large (2 fois le volume des racines).
- 2 Donner un coup d'outil à dents au fond du trou de manière à assurer une continuité sans zone de compactage avec les horizons profonds.
- 3 Habiller les racines : raccourcir les racines abimées et/ou trop longues.
- 4 Praliner les racines : tremper les racines dans un mélange composé à part égale de terre argileuse, d'eau et de bouse de vache.
- 5 Disposer le plant en prenant soin de positionner les racines à plat au fond du trou et en tenant compte de la distance de plantation et des séquences de votre dossier technique.
- 6 Placer le collet (limite tige/racine) au niveau du sol.
- 7 Tasser après avoir rebouché le trou pour supprimer les poches d'air.
- 8 Arroser généreusement.
- 9 Protéger votre plant contre les éventuelles attaques de gibier (gainés de protection).
- 10 Pailler !

### RÉGLEMENTATION

**Pour une plantation entre deux propriétés, les articles 671 et 672 du code civil prévoient :**

- une plantation à 0,5 mètre de la limite de propriété pour une haie de hauteur inférieure à 2 mètres ;
- une plantation à 2 mètres de la limite de propriété pour une haie de hauteur supérieure à 2 mètres.

**En ce qui concerne les haies en bordure de voirie, se référer :**

- au code de la voirie routière pour les plantations le long des routes nationales,
- au règlement départemental de voirie pour les plantations en bordure de routes départementales,
- au code rural pour ce qui concerne les plantations en bordure de chemins ruraux.



### Quelques précautions à prendre

- Ne pas exposer trop longtemps les racines des plants à l'air libre.
- Les entreposer dans un endroit frais et les planter rapidement.
- Si vous ne plantez pas tout de suite mettre les plants en jauge (substrat : sable ou terre légère) et les conserver dans un endroit abrité du vent en maintenant le substrat humide.
- Planter dans le mois qui suit la mise en jauge.

Les deux premières années tout particulièrement, il sera nécessaire d'arroser votre plantation pour assurer la bonne reprise des plants et éviter une forte mortalité des plants. Surtout en période de sécheresse au printemps et à l'été.



# L'ENTRETIEN



## Une haie s'entretient surtout les 3 premières années

- L'épaveuse est à proscrire : elle déchiquette les branches et favorise la propagation des maladies.
- Privilégier une taille douce avec du matériel adapté (sécatteur ou lamier).
- Il est important de choisir le matériel adapté au diamètre des branches.

## LA TAILLE EST UNE OPÉRATION ESSENTIELLE POUR OBTENIR UNE HAIE BIEN STRUCTURÉE ET BIEN ÉQUILIBRÉE

### LA TAILLE DE FORMATION

IMPÉRATIVE LA DEUXIÈME ANNÉE SUIVANT LA PLANTATION

- Pour un arbre de haut jet, cette taille consiste à supprimer les pousses latérales les plus vigoureuses (sur le tiers inférieur de l'arbre) et à conserver l'axe central. Cette taille s'effectue en été.
- Pour les arbustes de bourrage, recéper à 10-15 cm du sol lorsque l'arbre est encore en repos végétatif (fin d'hiver jusqu'à début mars).
- Pour les arbustes de grande taille, rabattre les plants à 15 cm du sol à la première taille et sélectionner 4 à 5 brins vigoureux l'année suivante (fin d'hiver jusqu'à début mars).

### LA TAILLE D'ENTRETIEN

POUR UNE HAIE PLUS ÂGÉE

Cette taille est nécessaire pour éviter que la base de la haie se dégarnisse ou pour limiter l'étalement latéral de la haie.

#### On distingue :

- le lamier à couteaux pour les branches de petit diamètre (2-3 cm maxi),
- le lamier à scies qui permet une coupe franche sur les branches jusqu'à 15 cm de diamètre,
- le sécatteur (monté sur l'épaveuse comme le lamier) qui permet de tailler des diamètres de branches jusqu'à 10 cm maxi et offre une efficacité plus importante sur les petites branches.



Agriculteurs, n'hésitez pas à contacter votre CUMA pour connaître les matériels dont elle dispose afin de vous accompagner dans l'entretien de vos haies.





## Tous acteurs de la plantation !

Plantation d'une haie champêtre ADPR sur la commune de Cuq. Initiée par la commune, en partenariat avec une école, et la Fédération départementale des chasseurs.

### Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Direction de l'Agriculture, Alimentation et Environnement

Tél : 05 53 69 44 48

Mail : [dgaadt@lotetgaronne.fr](mailto:dgaadt@lotetgaronne.fr)

### Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne

Service des territoires

Tél : 05 53 77 83 83 ou 06 48 50 03 77

Mail : [accueil@cda47.fr](mailto:accueil@cda47.fr)



LOTETGARONNE.FR



**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

